

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

13/10/22  
N° 03

**DATE DE CONVOCATION :**

7 OCTOBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

7 OCTOBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER  
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON  
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET  
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE

**Secrétaire :** Alain GALLET

**OBJET : Demande d’autorisation environnementale présentée par l’EARL CLOFREBIN – Avis du Conseil Municipal**

Une demande d’autorisation environnementale a été déposée par l’EARL CLOFREBIN en vue du regroupement de deux élevages de volailles de chair sur le même site et mise à jour du plan d’épandage se situant au lieudit « La Vacherie » sur le territoire des Communes de Saint-Aignan et Courcival.

Le territoire de la Commune de Marolles-les-Braults étant concerné par le plan d’épandage, il est demandé au Conseil Municipal de formuler son avis en application des dispositions de l’article R.181-38 du Code de l’Environnement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DONNE** à l’unanimité des membres présents et représentés un **avis favorable** au projet de regroupement de deux entités existantes situées au lieudit « La Vacherie » sur les Communes de Saint-Aignan et Courcival.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le treize octobre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire

Publiée par voie électronique  
Le 20 octobre 2022